



Syndicat Force Ouvrière des Finances
Publiques du Val-de-Marne

**COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE DÉPARTEMENTAL
DU VAL-DE-MARNE
SÉANCE DU 12 AVRIL 2010**

Ordre du jour

- ↪ Règlement intérieur du CTPD de la DDFIP du Val de Marne
- ↪ Approbation de projets des procès verbaux de CTPD des 2 octobre 2009 et 22 janvier 2010
- ↪ Mise en place du Pôle de Recouvrement Spécialisé au 1^{er} juillet 2010
- ↪ Harmonisation des horaires d'ouverture au public des services du site de Créteil
- ↪ Campagne d'impôt sur le revenu 2009-2010

En ouverture de séance, vos représentants FO-DGFIP 94 ont lu la déclaration suivante :

Monsieur le Président,

En préambule, FO-DGFIP se félicite que le règlement intérieur du CTPD du Val-de-Marne soit enfin à l'ordre du jour, six mois après la fusion officielle !!

Néanmoins, après lecture de celui-ci et son formalisme excessif qui conduirait à des réunions multi-générationnelles vu la longueur des saisines, nous remercions donc la direction d'en avoir retardé la parution.

FO-DGFIP s'étonne que les horaires d'ouverture de l'Hôtel des Finances n'aient pas fait l'objet d'une concertation.

Est-ce une remise en cause du principe de choix par les agents dans tout le Val-de-Marne ?

Concernant le PRS, nous ne pouvons que déplorer la méthode de recrutement utilisée pour la mise en place de ce nouveau service.

Conformément aux us et habitudes de Bercy depuis quelques années, la création précède la réflexion.

On décide l'émergence d'un nouveau service au titre ronflant et prometteur sans en penser l'organisation, la rentabilité et le fonctionnement.

L'époque traversée proclame « l'à-peu-près » comme le 11^{ème} commandement.

Pour le recrutement des agents, il en est de même. On attend de voir qui postule et on fait son marché sans avoir prédéfini les besoins en A, en B, en C.

Tous les agents doivent-ils donc effectuer le même travail pour un salaire différent ?

Pourquoi un adjoint n'a t'il pas été nommé d'office sachant que cela va encourager un favoritisme officieux et un retour aux pratiques versaillaises ?

La charge de travail a t'elle été réellement évaluée lucidement sachant qu'en la matière, les conclusions sont souvent autant à géométrie variable que les prédictions de météo France ?

En ce qui concerne la création de deux nouveaux SIP, à croire que l'administration n'a pas tiré les leçons des créations des SIP en 2009.

Le temps et la nature des travaux ont été largement minimisés entraînant pour les agents des conditions de travail inadmissibles : le bruit, la poussière, les fils apparents, les prises qui ne fonctionnent pas correctement ou bien les murs encore en cours de construction sont le quotidien inacceptables de nos collègues !

À Créteil, la caisse est même restée pendant une semaine porte 6 alors que le SIP avait déménagé de l'autre côté de la cour ...

La qualité de l'accueil des usagers s'est fortement dégradée ...

Le spectre des travaux de la cantine, grande arlésienne de Créteil a peut-être dissimulé certaines aspérités du SIP de Créteil ?

Pour FO-DGFiP, ces conditions de mise en place des SIP sont intolérables !

À nouveau, le service public ne s'en trouve vraiment pas grandi !

Campagne IR : Quid d'un accueil thématique ? PPE, BNC, BIC ?

Comment la campagne IR 2010 va t-elle s'articuler en l'absence des collègues de l'ICE portés disparus ?

Les inspecteurs IFU seront-ils mis à contribution en plus de leur charge de travail ?

La mise à disposition d'un poste informatique dans certains quartiers relève plus de l'anecdotique si on considère le niveau de vie des contribuables et consiste également à faire cohabiter les agents avec ce qui contribue à la suppression de postes et susciter des vocations pour un remake de massacré à tronçonneuse.

Pourquoi ne pas généraliser l'IR DRIVE comme à Saint-Maur ? À Saint-Maur la BMW à Ivry le TACCOT ... Certes, les rayures n'ont pas le même coût dans seconde commune.

Égalité devant l'impôt, certes, mais pas devant le coût de parking !

REGLEMENT INTERIEUR DU CTPD

Souvenez-vous, il y a deux ans, par arrêté du 3 avril 2008 , la Direction Générale des Finances Publiques était créée !

Pourtant, au niveau national, il aura fallu plus de deux années pour obtenir un règlement intérieur pour les CTP !!

Dans le Val de Marne, on a attendu seulement 6 mois !! Quelle rapidité !!

A Créteil, le président du CTPD a accepté de modifier certains articles. Le terme de « jour franc » a été retenu afin d'accroître le délai de préparation des organisations syndicales. Il a également ajouté que l'administration centrale lui avait précisé que le présent règlement ne pouvait être modifié qu'à la marge, les grands points ayant été validés par les organisations syndicales au niveau national.

VOTE

Compte tenu des modifications apportées au règlement local initial, vos représentants ont voté POUR.

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

Les deux CTPD fusionnés qui se sont tenus avant le 12 avril 2010 n'avaient pas de règlement intérieur et par conséquent n'avaient pas d'existence juridique.

Cependant, vos représentants ont choisi de s'abstenir car le contenu des procès-verbaux ne pouvait être rejeté.

POLE DE RECOUVREMENT SPECIALISE AU 1ER JUILLET 2010

Dans le Val de Marne, un PRS sera mis en place le 1er juillet 2010. Mme Elisabeth Boucard, trésorière principale, a été nommée à sa tête.

Le PRS ne possèdera pas de caisse et il n'aura pas de guichet physique. Il sera doté d'une adresse postale, d'un numéro de téléphone et d'une BALF. Les contribuables seront reçus sur rendez-vous.

Le PRS sera installé dans les locaux actuels du pôle de recouvrement du SIE de Créteil.

Grâce aux remarques des agents, quelques aménagements vont être effectués (peinture, dispositif d'aération et porte vitrée pour le box d'accueil...) mais avec un budget de 50 000 €, les travaux seront très limités !! Certaines demandes « de bon sens » comme une porte pour la sortie qui s'ouvre dans le « bon sens » ont été refusées par manque d'argent !!

Et les effectifs !

L'équipe du PRS sera constituée de :

- 9 emplois issus de la filière fiscale soit 6 emplois de catégorie A, 2 emplois de catégorie B et 1 emploi de catégorie C qui seront affectés dès le 1^{er} juillet 2010
- 8 emplois issus de la filière gestion publique soit 2 emplois de catégorie A, 5 emplois de catégorie B et un emploi de catégorie C qui seront transférés au PRS à partir du 1^{er} juillet 2010 au fur et à mesure de la montée en charge de l'activité selon le calendrier suivant :

Au 1^{er} juillet 2010, seul un emploi de catégorie A sera transféré au PRS.

A compter du 1^{er} septembre 2010, deux emplois de catégorie B seront transférés en sus de l'emploi A.

Au 1^{er} septembre 2011, un emploi de catégorie B supplémentaire sera transféré.

Au 1^{er} mars 2012, un emploi de catégorie A supplémentaire sera transféré.

A la question de l'implantation des emplois, le Président a répondu que pour la filière gestion publique, la régularisation interviendrait au 1^{er} janvier 2011 dans le cadre de transfert de charges à l'ORE 2011 et pour la filière gestion fiscale, au 1^{er} septembre 2010 au TSM.

Quant aux conditions de fonctionnement de ce nouveau poste comptable ! Mystère et boule de gomme !!

On sait seulement que le PRS prendra en charge à partir du 1^{er} juillet prochain :

- la mission assurée par le pôle de recouvrement adossé au Service des Impôts des Entreprises (SIE) de Créteil (ex-SIE-Centralisateur de Créteil) ;
- le recouvrement offensif des créances actives les plus complexes pour lesquelles des services de l'ex-trésorerie générale et la recette des finances assuraient le soutien des trésoreries et des SIP.

Quid des procédures comptables qui sont différentes et du fonctionnement de cette nouvelle structure !

Pas d'adjoint officiel, ouverture du site au début des congés estivaux, sans parler des applications informatiques qui ne seront pas accessibles aux agents des deux filières !!

Pour FO DGFIP, l'administration a décidé de créer prématurément un nouveau service sans en penser l'organisation et le fonctionnement...

Comment faire travailler dans un même service des agents de même grade mais ayant des responsabilités différentes et des primes différentes ! La complexité dans le travail sans reconnaissance financière !!

Le ministre avait pourtant assuré que la fusion de nos deux filières ne devrait pas créer d'injustice !

La grève du 23 mars 2010 est un avertissement majeur.

VOTE

Bien évidemment, vos représentants ont voté CONTRE la création du PRS au 1^{er} juillet 2010.

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC SITE DE CRETEIL

Les nouveaux horaires d'ouverture au public de tous les services du site de Créteil sont 9h -16H.

Un serveur vocal interactif (SVI) sera installé pour l'accueil téléphonique des services de l'hôtel des finances de Créteil, actif de 9h à 16H. Pendant la pause méridienne, un répondeur sera enclenché car il n'y a plus d'agent pour répondre au téléphone !!

Ce nouveau dispositif est en place depuis le 1er avril 2010. Or, les usagers ont été avertis avant même que les personnels des services concernés et vos représentants syndicaux en soient informés.

Vive la communication dans la DDFiP 94 !

La plage horaires d'ouverture au public est donc réduite de 1 heure, ce qui est favorable aux agents chargés de l'accueil. Cependant, PVFI recommande seulement 6 heures d'ouverture par jour ! Nous sommes donc au delà de cette norme !

Pour toutes ces raisons, vos représentants se sont abstenus.

CAMPAGNE IR 2009-2010

En 2009, malgré les nouveaux outils (déclaration pré-remplie, télé-déclaration...), vos représentants constatent que le volume des accueils ne cesse d'accroître, quel que soit le mode de contact (accueils physiques, téléphoniques ou par mail).

Dans un contexte de diminution des effectifs et de guichet fiscal unifié, la direction a expliqué que l'évolution des textes en matière de fiscalité procure des avantages sociaux aux contribuables, amenant du monde à nos guichets.

Pour la campagne 2010, sous prétexte de réduction d'effectifs, la direction a annoncé que les interventions dans les centres sociaux (handicapés, personnes âgées...) seraient limitées. Et l'équité fiscale ?

Des interventions seront proposées dans quelques centres commerciaux. Malgré notre proposition, ces missions seront proposées uniquement aux agents des SIP/CDI concernés et non à l'ensemble des agents du département.

QUESTIONS DIVERSES

- Les régularisations au titre de l'harmonisation indemnitaire au bénéfice des inspecteurs stagiaires seront effectuées sur la paye d'avril 2010 (avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009).

- Le transfert de la trésorerie de Créteil Municipale dans les locaux de la DDFiP 94 est reporté en raison de la création de deux nouvelles structures : un Centre de Service Partagé (CSP) et un Service FACTurier (SFACT) au 1^{er} janvier 2011, au RDC et au 1^{er} étage de l'aile sud de l'hôtel des finances à Créteil.

Ces nouveaux services regrouperont 59 agents. Mais où va t on trouver les agents ? ? ? ?

Un appel à candidature au niveau du département et de la région va être fait.

Résultats : on va DESHABILLE PIERRE POUR HABILLER PAUL !!

De plus, une majeure partie des futures arrivées du 1er septembre 2010 sera affectée à ces nouveaux services. Alors tant pis pour les autres services qui souffrent depuis des années du manque d'effectifs !!

- Signez nombreux la pétition pour les mouvements de mutation :

NSD2010-18Annexe
PetitionC.pdf